# HISTOIRE

### DE

## L'IMMIGRATION EN FRANCE

L'histoire de l'immigration en France commence à la fin du  $19^{\mathrm{ème}}$  siècle, où la notion d'étranger a commencé à être assimilée à une différence de nationalité. Cette histoire peut être divisée en trois vagues d'immigration successives : la révolution industrielle organise une première vague par un afflux important de main d'œuvre. Ensuite, la fin de la Première Guerre mondiale crée le besoin de main d'œuvre pour reconstruire la France. Enfin, la reconstruction de la France après la Seconde Guerre mondiale engendre l'arrivée d'immigrants.

La révolution industrielle et le besoin de combler la faible croissance démographique française encourage l'immigration d'ouvriers venus des pays voisins, pour travailler dans les aciéries ou encore la Société Nationale des Poudres et Explosifs: ainsi, en 1911, la population parisienne réunit 200 000 étrangers, venus de tous les pays d'Europe (c'est-à-dire 7 % de sa population). En 1914, la France compte 420 000 Italiens, 287 000 Belges, 105 000 Espagnols, 102 000 Allemands et 72 000 Suisses. L'immigration des sujets français venant des colonies commence à cette époque aussi (par exemple : l'arrière-grand-père marocain d'Édith Piaf).

La deuxième vague d'immigration commence avec la Première Guerre mondiale, et va jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Pendant la Première Guerre mondiale, les étrangers, et plus particulièrement les troupes coloniales, sont sollicitées pour combattre pour la France : en tout, 600 000 hommes (Nord-Africains, Indochinois, Chinois).

Pendant l'entre-deux-guerres, époque de la reconstruction, l'immigration continuera, composée en partie de réfugiés politiques (les Russes blancs (année 1917 et suivantes), les Arméniens (1923 et suivantes), les anti-fascistes italiens (1924-1925), les anti-nazis allemands (1930 et suivantes), les Autrichiens, les Juifs d'Europe de l'Est et enfin environ 500 000 Républicains espagnols (1939 et suivantes). C'est aussi le début de l'immigration ouvrière de masse : la sidérurgie et l'agriculture fait venir plus d'un million et demi de personnes, avec des contrats de travail, donnant lieu aux vagues d'immigration des Italiens et des Polonais. En 1931, on dénombre 2 890 000 étrangers en France, soit 5,9 % de la population totale. Près d'un million d'entre eux sont naturalisés entre 1921 et 1939.

La troisième vague d'immigration commence à partir de la seconde guerre mondiale. Sous le régime de Vichy, de multiples mesures contre les populations immigrées sont mises en place : l'étranger n'a plus le droit de libre circulation sur le territoire, ne bénéficie plus de la protection apportée par le droit du travail...

À la Libération, la reconstruction du pays favorise une politique d'immigration durable, notamment via le regroupement familial. Toutefois, dans les années 1950, les foyers de travailleurs migrants mis en place par l'Etat symbolisent l'ab-

sence de souhait d'intégration de la part de l'Etat pour des migrants considérés comme destinés à retourner dans leur pays.

Après les Trente Glorieuses, qui ont favorisé l'immigration pour satisfaire aux besoins de l'économie française, la crise économique des années 1970, en partie provoquée par le choc pétrolier de 1973, pousse l'État à mettre en place un contrôle des flux migratoires, recentrant fortement sur l'immigration pour motif familial.

En 2010, ce dernier représente 45 % des 194 000 entrées sur le territoire national. L'immigration pour motif économique a été réduit à seulement 9 % des entrées. Et l'autre motif d'immigration d'importance croissante au cours des années 2000 est le motif étudiant, avec 31 % en 2010.

Ce contrôle des flux n'aura toutefois pas restreint l'accueil de 120 000 à 130 000 réfugiés (boat people) d'Asie du Sud-Est en 1975-1985, ou encore de 8 000 Kosovars en 1999 lors de la guerre du Kosovo.

Depuis janvier 2015, plus de 630 000 migrants sont entrés illégalement dans l'Union Européenne, dont 160 000 demandeurs d'asile. La plupart fuient la guerre en Syrie et en Irak. La France s'est engagée à accueillir 24 000 personnes sur son territoire en deux ans, respectant ainsi a minima la répartition des réfugiés souhaitée par la Commission européenne (là où d'autres pays ont saisi l'occasion d'une réelle réévaluation de leurs moyens comme l'Allemagne).

**Gudrun Ledegen & Thomas Vetier** (Laboratoire PREFics, université Rennes 2)

Cas particuliers des personnes qui pourront témoigner dans L'Encyclopédie des migrants :

### Les Domiens/Ultramarins

Dans la société française, bien qu'ils n'aient pas traversé de frontière de pays (La Réunion, la Guadeloupe, Mayotte... sont bel et bien françaises), ces personnes peuvent vivre des situations assimilées à ce que vivent les migrants, par leur langue, par leur culture, par leur couleur de peau... Estimant que ces groupes, qui sont assez peu visibles dans la société « métropolitaine » - peut-être justement à cause de ce traitement ? - méritent d'être considérés, interrogés.

#### Les Pieds-Noirs, Français d'Algérie

Comme le synonyme l'indique, il s'agit ici de Français revenant en France (un peu comme les Retornados au Portugal). Inclure ce groupe amène la question de l'intégration des Harkis.